

RÉCAPITULATIF DES FRAIS SCOLAIRES 2023-2024 5^E SECONDAIRE

Pour tous les élèves	
Location de manuels distribués, séries classe et accès internet	
Anglais : <i>Vocabulary</i>	7,00 \$
Informatique	135,00 \$
Location d'un ordinateur portable, étui et souris*	150,00 \$
Service d'orientation (test)	15,00 \$
Activités et sorties éducatives (hors PÉI)	135,00 \$
Imprimerie et papeterie	90,00 \$
Vie scolaire (culture, sports à l'école, etc.)	53,00 \$
Évènements scolaires	22,00 \$
Cadenas (prêté par le collège)	5,00 \$
Agenda	18,00 \$
Sous-total pour tous les élèves	630,00 \$
Programme d'éducation internationale (enrichi et régulier)	
Activités éducatives spécifiques au PÉI	- \$
Frais pour le PÉI (enrichi et régulier)	575,00 \$
Selon le choix de cours	
Matériel d'arts plastiques et ensemble individuel de matériel de base	70,00 \$
Matériel d'art dramatique	48,00 \$
Matériel de science	- \$
Options	
Design graphique et multimédia	120,00 \$
Production théâtre	120,00 \$
Multisport : sorties éducatives et conférenciers	200,00 \$
Mathématique SN : <i>Vision tomes 1 et 2</i>	15,00 \$
Mathématique CST : <i>Vision tomes 1, 2 et 3 + accès web</i>	21,00 \$
Option chimie : matériel de laboratoire	70,00 \$
Option physique : matériel de laboratoire	70,00 \$
Option biologie : matériel de laboratoire et location du manuel Biologie 11	70,00 \$
Option histoire du 20e siècle	70,00 \$
Total variable selon le programme, le choix d'art et les options choisis	\$

Pour tout élève présentant des besoins particuliers, des frais de 160\$ s'ajoutent pour le service de soutien à l'élève en besoins particuliers. Toutefois, ces frais sont de 215\$ lors de l'ouverture d'un nouveau dossier de soutien.

* Sauf les élèves à besoins particuliers ayant comme mesure d'adaptation l'utilisation d'un ordinateur portable. Pour ces élèves, un montant de 55,00 \$ sera appliqué pour les assurances, les licences et les clés USB.

VEUILLEZ NE PAS ENVOYER DE PAIEMENT

Le coût total de cette facture sera inclus dans l'état de compte des frais de scolarité 2023-2024 que vous recevrez au mois d'août 2023 en conformité avec les cours auxquels votre enfant est inscrit.